

NERISIENNE – Dimanche 6 octobre 2024

RÈGLEMENT

Art. 1^{er} : le service événementiel de la ville de Nérès-les-Bains et l'Office de Tourisme Intercommunal de Nérès-les-Bains organisent le dimanche 6 octobre 2024 « La Nérésienne », course, marche nordique et randonnées non compétitives à allure libre, au profit de l'Association Entraide Cancer du Sein.

Art. 2 : Distance, catégories et horaires

Départ et retour course et randonnées : Esplanade du Casino à Nérès-les-Bains

Course allure libre	Départ : 10h	5,5 km (à partir de 14 ans)	8 € / personne
Marche nordique	Départ : 10h15	6 km	8 € / personne
Randonnée pédestre	Départ : 14h30	6 km	8 € / personne
Randonnée pédestre	Départ : 14h30	12 km	8 € / personne

Art. 3 : Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes 1 mois avant La Nérésienne et sont closes 30 minutes avant le départ, cependant les inscriptions préalables sont fortement conseillées.

Les bulletins d'inscription sont à retirer à l'Office de Tourisme ou téléchargeables sur : www.cmnc03-tourisme.com

Des bulletins d'inscription seront disponibles sur place le jour de La Nérésienne 2024.

Une inscription est définitive à partir du moment où le bulletin d'inscription est correctement rempli, le paiement effectué.

Les 700 premiers inscrits avec un dossier complet se verront offrir un T-shirt « La Nérésienne » ; tailles dans la limite des stocks disponibles.

Art. 4 : Epreuves

Course sans chrono, ni classement, ni dossard. Jogging à allure libre sur parcours de 5 km, à partir de 14 ans.

Circuits de randonnée pédestre de 6 km et 12 km ouverts à tous. Mineurs avec autorisation parentale, accompagnés d'un adulte.

Des échauffements sont prévus avant les départs.

Art. 5 : Sécurité - contrôle

Tous les participants sont astreints au respect du code de la route. Circulation sur trottoirs ou bords droits de la chaussée.

Pour la course, des signaleurs sont positionnés aux croisements importants, pour avertir les autres usagers de la route ; ils n'ont pas de pouvoir de police.

Une assistance médicale sera assurée sur place.

Art. 6 : Assurance – responsabilité

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile. Les participants courent sous leur entière responsabilité.

L'organisation ne peut être tenue responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante, ni même en cas de vol.

Art. 7 : Ravitaillement

1 ravitaillement à mi-parcours pour la course et la randonnée de 6 km et 2 ravitaillements à mi-parcours pour le circuit 12 km. Ravitaillement à l'arrivée sur l'esplanade du Casino pour la course, la marche nordique et les 2 randonnées.

Art. 8 : Toute décision de l'organisateur concernant l'application du règlement est sans appel.

Art. 9 : En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de vigilance météorologique ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'organisateur se réserve le droit d'annuler les épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Art. 10 : Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Les données personnelles demandées lors de l'inscription seront conservées un mois maximum, pour la sécurité le jour de la course.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

Art. 11 : Photos

Du fait de son inscription et de sa participation aux épreuves les participants donnent à l'organisateur le droit d'utiliser toute photo concernant l'épreuve, sur tout support, dans le cadre du bilan de celle-ci ou de la promotion de l'épreuve suivante.

Art. 12 : Acceptation du règlement

Le fait de participer aux épreuves de La Nérissienne 2024 suppose de fait la pleine et entière acceptation du présent règlement.